

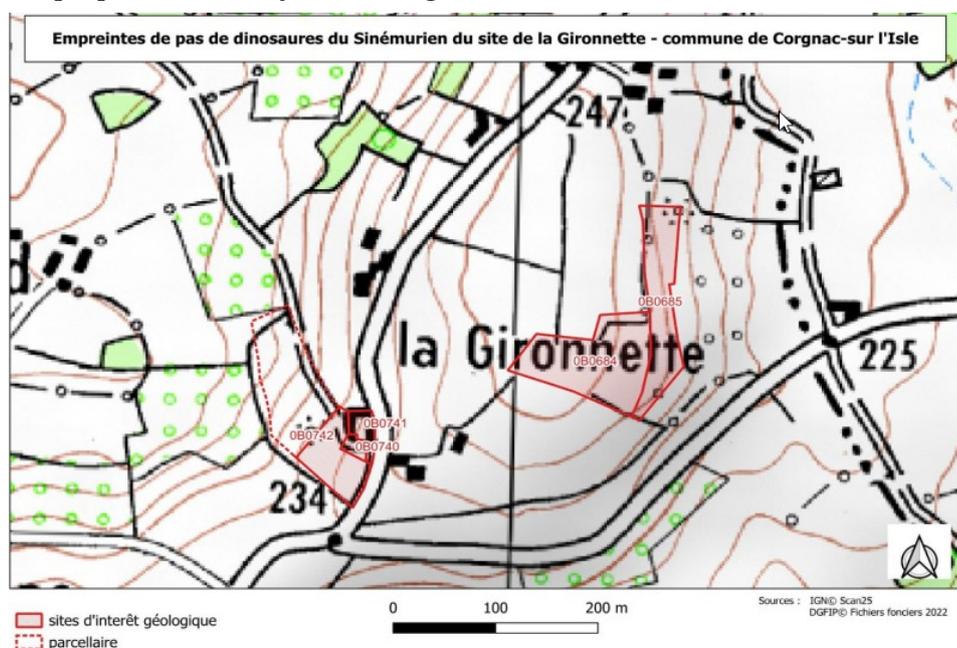
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Espace protégée	Source de la saisine : État
Avis n° 2025-21	
Date de validation 13/05/2025	Protection de sites d'intérêt géologique par la mise en place d'un arrêté « liste départementale » en Dordogne (24)

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, a examiné au titre de l'article R411-17-2 du code de l'environnement le projet de liste départementale des sites d'intérêt géologique en Dordogne.

Selon l'inventaire du patrimoine géologique (INPG), 527 sites géologiques sont présents en Nouvelle-Aquitaine, dont 55 en Dordogne. Suite aux échanges en commission départementale des aires protégées et après validation de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG), il est proposé une première liste constituée des cinq sites les plus prioritaires.

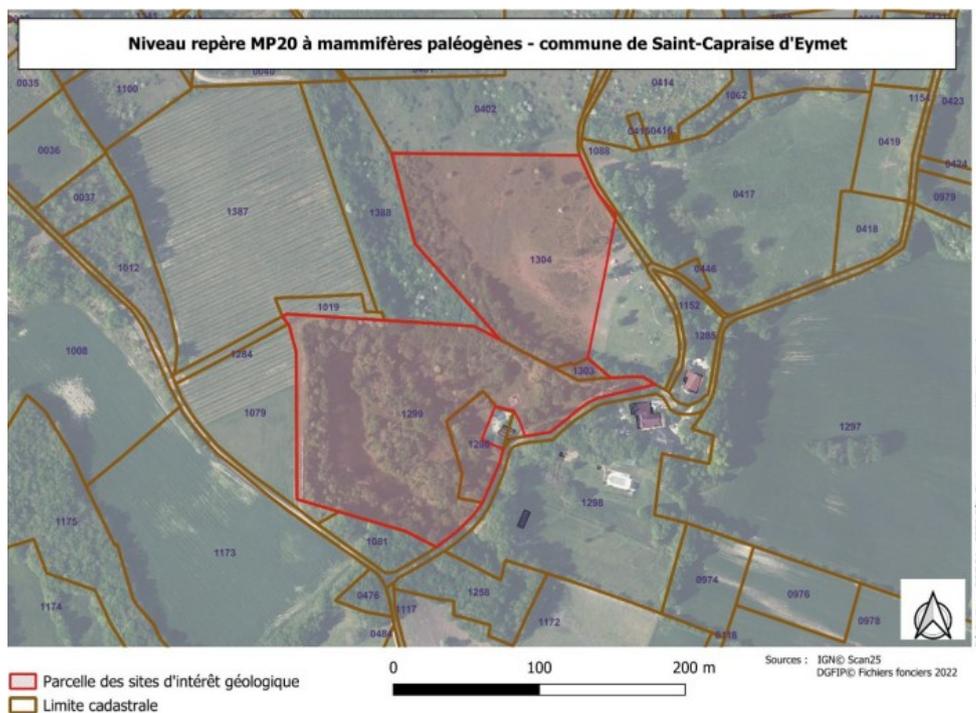
Le projet « **Empreintes de pas de dinosaures du Sinémurien du site de la Gironnette** » situé sur la commune de **Cornac-sur-l'Isle** est constitué de deux sites : la ferme de la Gironnette et la colline Maconty. Par mesure de protection, ces sites ont été recouverts et comblés. Le site La Gironnette a livré la première piste d'un grand dinosaure thyréophore quadrupède hettangien (environ 200 millions d'années) et les fouilles réalisées quelques centaines de mètres à côté laissent penser que l'ensemble de la colline en recèle probablement plusieurs autres. L'intérêt géologique de ce site réside donc dans la rareté des éléments paléontologiques qu'il présente à l'échelle internationale. L'évaluation patrimoniale de ce site établie lors de l'inventaire national du patrimoine géologique est de 34/48.

Lors des échanges, il est précisé que ce site appartient à une seule propriétaire qui avait précédemment créé une réserve régionale volontaire. La question de la pérennité du site en cas de transmission de la propriété fait l'objet d'échanges.



Le rapporteur précise que les cartes présentées en séance correspondent aux périmètres définis par la CRPG (contrairement aux cartes du rapport transmis pour la séance). Il n'a pas d'autre remarque à émettre.

L'intérêt géologique du site « Niveau repère MP20 à mammifères paléogènes » de Saint-Capraise-d'Eymet, constitué d'anciennes carrières (environ 74 ha) du massif de calcaire lacustre, nommé Calcaire d'Issigeac, offre une grande richesse de fossiles de vertébrés continentaux en excellent état de conservation. L'intérêt géologique de ce site réside dans la rareté des éléments paléontologiques qu'il présente à l'échelle internationale et donc dans son grand intérêt stratigraphique. L'évaluation patrimoniale de ce site établie lors de l'inventaire national du patrimoine géologique est de 33/48.



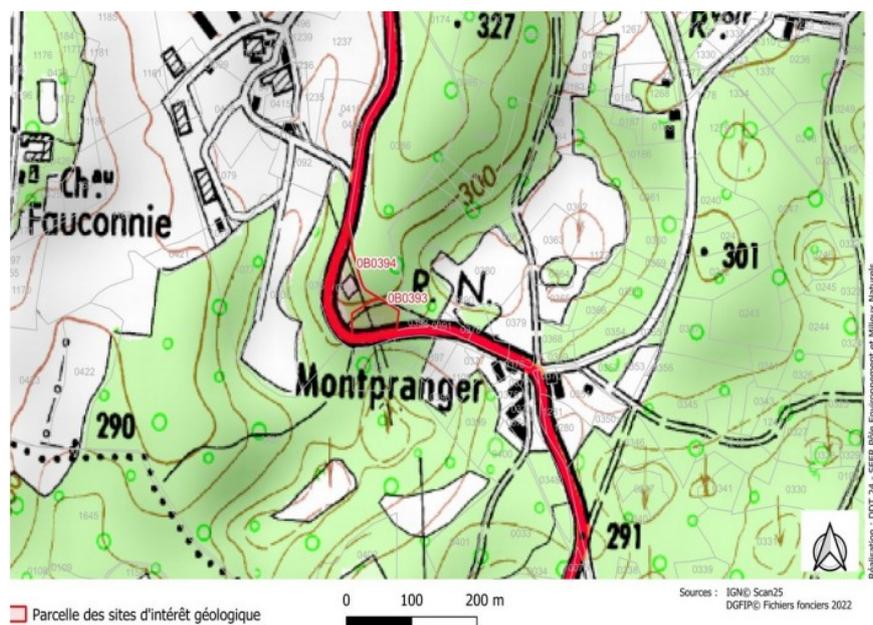
Lors des échanges, il est précisé qu'il n'y a pas de risque de reprise de l'activité des carrières.

L'intérêt géologique du « Tuf calcaire pléistocène » de Condat-sur-Vézère réside dans la rareté des éléments géologiques qu'il présente à l'échelle régionale : c'est une des rares coupes à travertins exploitables concernant la période du Pléistocène en Périgord-Quercy dont l'enchaînement des faciès montre une évolution paléoclimatique très nette. L'évaluation patrimoniale de ce site établie lors de l'inventaire national du patrimoine géologique est de 23/48.



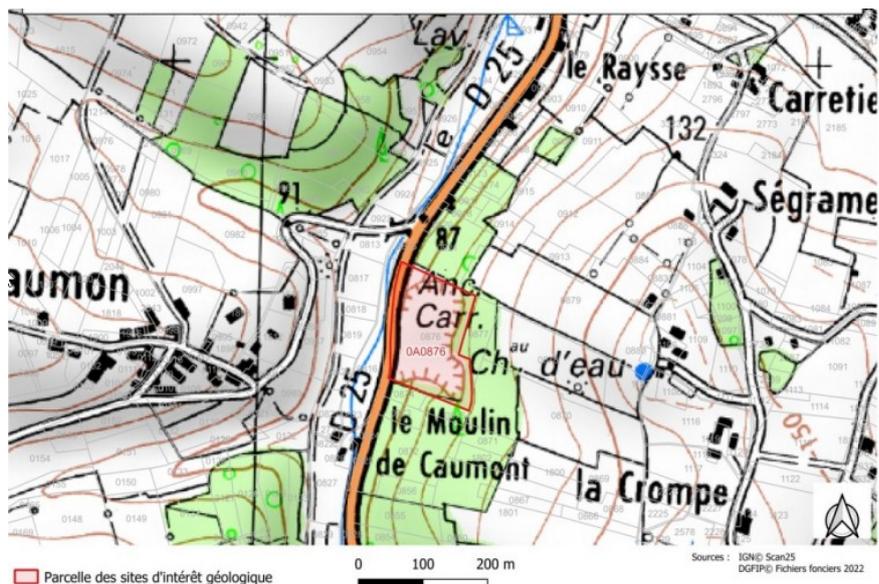
Lors des échanges, il est précisé qu'il y a un léger lessivage qui sera à surveiller. La priorité est de conserver les arbres dans la pente au-dessus pour limiter ce lessivage et si besoin, il faudra étudier la possibilité de protéger le site d'un ruissellement excessif.

L'intérêt géologique du « **Structures tectoniques dans le Sinémurien** » de Chavagnac réside dans les éléments tectoniques qu'il présente à l'échelle régionale complété par un grand intérêt pédagogique. L'évaluation patrimoniale de ce site établie lors de l'inventaire national du patrimoine géologique est de 24/48.



Lors des échanges, le CSRPN s'inquiète de la prise en compte du site en cas de modification du virage de la route et demande à la DREAL de réaliser un porter à connaissance spécifique auprès du service en charge de la gestion de la route (Département 24).

L'intérêt géologique des « **Calcaires de la Formation de Journiac (Campanien supérieur)** » de Buisson-de-Cadouin réside dans le contenu paléontologique qu'il présente et les dépôts sédimentaires caractéristiques. L'évaluation patrimoniale de ce site établie lors de l'inventaire national du patrimoine géologique est de 21/48.



Le rapporteur demande une vérification des surfaces de chacun des sites avec, le cas échéant, corrections dans le projet d'arrêté préfectoral, car quelques interrogations demeurent : les chiffres

du rapporteur et de la DREAL diffèrent des chiffres de la DDT 24 en charge de la rédaction de l'arrêté.

Le CSRPN N-A, réuni en CST-Bordeaux, formule à l'unanimité, un **avis favorable avec remarque** de vérifier les surfaces et les périmètres, pour le **projet de liste départementale des sites d'intérêt géologique en Dordogne**.

Le Président du CSRPN N-A

